



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 25 février à 13 h à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Sont absent, monsieur le maire, Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller, Pierre Lanthier.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot et Bianca Paquette.

CE-2020-117

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE AMHERST - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Amherst, dossier RS-19-304, comme illustré au plan numéro CRO-19-557 du 20 novembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Amherst	Sud	À l'est du boulevard Saint-Joseph	En tout temps
Amherst	Nord	À l'est du boulevard Saint-Joseph	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

La signalisation sera mise en place dans le cadre des travaux prévus sur la rue Amherst, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-557 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-118

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE SAINT-ARTHUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU –
MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Arthur, dossier RS-19-307, comme illustrée au plan numéro CRO-19-505 du 22 janvier 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Arthur	Est	À partir d'un point situé à 27 m au sud de la rue Sainte-Yvonne sur une distance de 42 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-505 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-119

**IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - RUES RAOUL-ROY ET
ARTHUR-CROTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Raoul-Roy et Arthur-Croteau, dossier RS-19-351, comme illustré au plan numéro CRO-20-051 du 4 février 2020.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-051 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-120

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
CHEMIN FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le chemin Fraser, dossier RS-20-009, comme illustré au plan numéro CRO-20-053 du 5 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fraser	Ouest	À partir de la rue Christophe-Colomb sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps
Fraser	Ouest	À partir de la rue Le Ber sur une distance de 10 m vers le nord	En tout temps
Fraser	Ouest	À partir de la rue Le Ber sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-053 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-121

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE EDDY -
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Eddy, dossier RS-20-003, comme illustré au plan numéro CRO-20-036 du 24 janvier 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement contrôlée par horodateur :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Est	D'un point situé à 23 m au sud de la rue Wright sur une distance de 12 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-036 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-122

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE L'ATMOSPHÈRE ET DE BRUXELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de l'Atmosphère et de Bruxelles, dossier RS-20-037, comme illustré au plan numéro CRO-20-055 du 5 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Atmosphère	Ouest	Du boulevard du Plateau sur une distance de 50 m vers le sud	En tout temps
Atmosphère	Ouest	D'un point situé à 50 m au sud du boulevard du Plateau jusqu'à la rue de Bruxelles	De décembre à mars
Atmosphère	Est	Du boulevard du Plateau sur une distance de 50 m vers le sud	En tout temps
Bruxelles	Nord	À l'ouest de la rue de l'Atmosphère	De décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-055 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-123

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE POPLAR
- DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation de stationnement sur la rue Poplar, dossier RS-20-040, comme illustré au plan numéro CRO-20-052 du 5 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Poplar	Ouest	Entre les rues James-Murray et de la Canipco	Décembre à mars

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Poplar	Est	Entre les rues James-Murray et de la Canipco	Décembre à mars

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Poplar	Est	Entre les rues James-Murray et de la Canipco	2 heures Avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-052 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-124

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT
BUDGÉTAIRE - WSP CANADA INC. - SERVICES PROFESSIONNELS
D'ACCREDITATION LEED POUR LA GESTION COMPLÈTE
D'ACCREDITATION DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL
D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-337 du 26 avril 2017, mandatait la firme WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels d'accréditation LEED pour la gestion complète d'accréditation dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres pour un montant de 38 171,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-635 du 11 septembre 2019, autorisait un ajustement au mandat de la firme WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels d'accréditation LEED pour la gestion complète d'accréditation dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres pour un montant de 10 980,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. a soumis à la Ville un montant de 5 173,88 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires afin d'effectuer un suivi et une surveillance prolongée en vue d'obtenir l'accréditation LEED Argent;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la somme de 5 173,88 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au mandat professionnel de la firme WSP Canada inc. dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres.

Le coût total du contrat représente un montant total de 54 325,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-003-93470	4 724,44 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - 16-2013 – Honoraires professionnels – Pavillon parc des Cèdres – LEED
04-13493	225,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	224,44 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2020.

Adoptée

CE-2020-125

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-39 – 123 424,27 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 NOVEMBRE 2019, B-40 – 144 765,63 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 NOVEMBRE 2019, B-41 – 318 186,75 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 NOVEMBRE 2019, B-42 – 318 203,34 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 NOVEMBRE 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats des biens non durables numéros B-39 au montant de 123 424,27 \$ pour la période du 3 au 9 novembre 2019, B-40 au montant de 144 765,63 \$ pour la période du 10 au 16 novembre 2019, B-41 au montant de 318 186,75 \$ pour la période du 17 au 23 novembre 2019 et B-42 au montant de 318 203,34 \$ pour la période du 24 au 30 novembre 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2020-126

SOUSSION 2019 SP 169 - FOURNITURE DE PUCES RIFD - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bibliotheca Canada inc., 202-383, avenue Parkdale, Ottawa, Ontario, K1Y 4R4, pour la fourniture de puces RFID, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 170 174,50 \$ incluant les taxes, pour cinq ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 janvier 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72011-692-93471	89 938,15 \$	Politique culturelle - Équipement non-capitalisable
02-72220-645-93472	11 379,60 \$	Gestion des collections – Fournitures spécialisées
04-13493	4 825,23 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 813,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2020.

Adoptée

CE-2020-127

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES RÉSIDENCES DU BEL ÂGE DE LA VALLÉE DU LIÈVRE - 52, RUE ÉLIZABETH-CHAUVIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Résidences du Bel Âge de la Vallée du Lièvre a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 52, rue Élisabeth-Chauvin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Les Résidences du Bel Âge de la Vallée du Lièvre, pour l'immeuble situé au 52, rue Élisabeth-Chauvin.

De plus, ce comité informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

QUE ce comité porte à l'attention de la Commission municipale du Québec que l'usage principal du bâtiment semble consister en de l'hébergement autre que transitoire.

Adoptée

CE-2020-128

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA - 120, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association des femmes autochtones du Canada a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 120, promenade du Portage;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Association des femmes autochtones du Canada, pour l'immeuble situé au 120, promenade du Portage.

De plus, ce comité informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

QUE ce comité porte à l'attention de la Commission municipale du Québec que l'immeuble visé par la demande est en cours de rénovation et n'est présentement pas en opération.

Adoptée

CE-2020-129

SOUMISSION 2020 SP 049 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER - PHOTOCOPIEURS, IMPRIMANTES, TRACEURS À PLAN ET REPROGRAPHIE - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Spicers Canada ULC, 1250 place Humber, Ottawa, Ontario, K1B 3W3, pour la fourniture et la livraison de papier pour les photocopieurs, les imprimantes, les traceurs à plan et la reprographie selon les diverses sections numéro 1 à 4, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 148 089,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 février 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour les quatre sections.

Le contrat sera d'une durée d'une année et prendra effet à compter du 1^{er} avril 2020. Les prix demeureront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des différents services, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2020-130

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR UN MONTANT TOTAL DE 485 552,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant total de 485 552,29 \$ pour la période du 30 janvier au 05 février 2020.

Adoptée

CE-2020-131 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 366 747,20 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 FÉVRIER 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 pour un montant total de 366 747,20 \$ pour la période du 6 au 12 février 2020.

Adoptée

CE-2020-132 SUBVENTION DE 5 000 \$ - CHALLENGE KARTING JOCELYN BLONDIN AU PROFIT DE LA FONDATION JELLINEK - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Jellinek, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour le Challenge karting Jocelyn Blondin;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin désire subventionner cette activité à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation Jellinek, 25, rue Saint-François, Gatineau, Québec, J9A 1B1, à titre de subvention pour le Challenge karting Jocelyn Blondin.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972-93469	5 000 \$	Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2020.

Adoptée

CE-2020-133 SOUSSION 2019 SP 438 – MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ – TRAVAUX LOT 4A – PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX DU SECTEUR DE GATINEAU – SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Deric Construction inc., 5145, rue Rideau, Québec, Québec, G2E 5H5, pour les travaux de mécanique de procédé du lot 4A du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 5 194 794,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 février 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 février 2020.

Adoptée

CE-2020-134

**RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ DE L'EMPLOYÉ
NUMÉRO 109557**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 109557 est à l'emploi à la Ville de Gatineau depuis le 8 juillet 2008 en tant qu'employé col blanc au service des finances;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 109557 est absent de façon continue depuis le 18 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE les pronostics médicaux au dossier ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 109557 sera dans un avenir prévisible et raisonnable en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 8 juillet 2019, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et continue;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 109557 est admissible à une rente d'invalidité en vertu du régime de rentes du Québec depuis le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pas d'autres choix que de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 109557 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 109557.

Adoptée

CE-2020-135

SOUSSION 2020 SP 098 - CONTRATS DE GRÉ À GRÉ - PLACEMENT MÉDIA - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le succès de la campagne locale de fierté « Gatineau pour la vie », qui roule depuis deux ans déjà, la Ville a repris le concept pour l'exporter à l'échelle provinciale en 2019;

CONSIDÉRANT QU'une suite à la campagne « Gatineau pour la vie » est prévue pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est un contrat de fourniture d'espace médias :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'adjudication des contrats suivants aux firmes suivantes :

- La firme TVA, 1600 boulevard Maisonneuve Est, Montréal, Québec, H2L 4P2, pour un montant total de 106 193,21 \$ incluant les taxes;
- La firme Radio Canada, C.P. 6095. Succursale A, Montréal. Québec. H3C 4S5, pour un montant total de 78 831,46 \$ incluant les taxes;
- La firme Astral Média, 1600-1800 avenue McGill Collège, Montréal, Québec, H3A 3J6 pour un montant total de 85 925,42 \$ incluant les taxes.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif